



**A Monsieur le Bourgmestre,
F. THIELEMANS
Hôtel de Ville
Grand Place 1
1000_BRUXELLES**

Recommandé

Bruxelles, février 2007

Concerne : courrier d'info mensuel : février 2007

Cher monsieur Thielemans,

En début 2006, 11 établissements furent répertoriés afin d'être soumis à la taxe sur les hôtels de passe à raison de 2500 euro par local que le collège de la Ville de Bruxelles avait approuvée. Ceci afin de lutter contre les nuisances provoquées par la prostitution de rue.

Le 8 janvier ces hôtels furent amenés à rentrer leur déclaration. Selon vos calculs cette taxe devait rapporter 140.000 euro.

Nous nous demandons :

- Combien d'hôtels ont effectivement rentré leur déclaration ?
- Combien rapporte la taxe ?
- Combien chaque hôtel paie-t-il ?
- Combien d'hôtels ont engagé un avocat pour réfuter cette taxe ?
- Nous voudrions aussi savoir ce que la ville a l'intention de faire avec le revenu de la taxe sur les hôtels. Est-ce que ce revenu va être réinvesti dans le quartier (mobilité, antenne de police, caméras...)?

Momentanément 9 des 11 hôtels ciblés sont encore en pleine activité (2 ont fermés dont un à Laeken ...). Comme vous le savez un certain nombre de ces hôtels ont rénové leurs chambres, ou se sont étendus (Studio Europe, Studio 2000, ...). Nous n'avons pas l'impression que les hôtels de passe dans le quartier Alhambra sont réellement sous la menace de la taxe. Nous aurions souhaité recevoir plus d'informations, afin que nous puissions juger du poids réel de cette taxe et estimer dans quelle mesure elle peut atteindre son but, en l'occurrence diminuer le nombre de ces hôtels.

D'autre part en tant qu'habitants du quartier nous avons des difficultés à comprendre l'approche chiffrée du problème du racolage dans le quartier Alhambra faite par les instances politiques. Dix prostituées par exemple peuvent causer moins de nuisances qu'une seule. Cela dépend entre autres du tempérament et de la problématique personnelle de chaque prostituée individuellement. De plus tant que la prostitution sera présente – indépendamment du nombre – dans le quartier Alhambra les clients continueront de venir, et nous resterons confrontés aux carrousels automobiles, et la surcharge de nuisances qui les accompagne (souteneurs, drogues dures, bruit et tapage).

Voilà pourquoi nous continuons de lutter pour un plan global de prise en charge comme convenu avec vous lors de réunions multiples les années passées, et tel qu'il est appliqué dans d'autres villes belges.

Nous n'avons rien contre les prostituées, mais la prostitution de rue dans un quartier résidentiel n'est pas tolérable. Nos expériences des sept années écoulées nous confortent dans cette opinion : la cohabitation du racolage dans un quartier résidentiel causera toujours des problèmes, cela ne sera donc jamais une option, ni maintenant ni dans le futur...

Croyez, Monsieur le Bourgmestre en nos salutations sincères.

Comité Alhambra